

# Les étudiants et la propriété intellectuelle

---

**Ce document a été soumis au Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie sur la propriété intellectuelle et les transferts de technologies en juillet 2017.**



CASA | ACAE

Canadian Alliance of Student Associations  
Alliance canadienne des associations étudiantes

# Introduction

---

L'Alliance canadienne des associations étudiantes (ACAE) fait la promotion d'une éducation postsecondaire au Canada qui est accessible, abordable et de grande qualité. Elle doit, à cet égard, veiller à ce que le système d'éducation postsecondaire canadien appuie adéquatement les étudiants qui souhaitent développer leur propriété intellectuelle (PI) dans le cadre de leurs études.

Par PI, on entend les produits concrets qui découlent de la recherche et d'une réflexion créative; l'expression d'idées comprenant, entre autres, les inventions, les compositions, les logiciels, la musique, les arts, les conceptions, les photographies et les processus. Les étudiants créent souvent de la PI dans le cadre de leurs études et recherches. Les politiques des établissements d'enseignement postsecondaire sur la propriété de telles œuvres ne sont pas conformes aux meilleurs intérêts des étudiants et sont rarement élaborées en fonction de ces intérêts. Alors que le Canada continue d'investir dans l'innovation, il sera important d'instaurer des règles claires pour protéger et promouvoir les droits des étudiants de niveau postsecondaire relativement à la création de PI. Il apparaît évident que les étudiants sont les créateurs de PI de demain. Il est tout aussi important de reconnaître que dans de nombreux cas, ils sont également les créateurs de PI d'aujourd'hui.

*Il apparaît évident que les étudiants sont les créateurs de PI de demain. Il est tout aussi important de reconnaître que dans de nombreux cas, ils sont également les créateurs de PI d'aujourd'hui.*

# Position de l'ACAE

Les étudiants de niveau postsecondaire contribuent de façon marquée à l'économie de l'innovation. Les revenus tirés de la PI dans les universités canadiennes en 2008 totalisaient 53,2 millions de dollars<sup>1</sup> et les étudiants y ont sans aucun doute joué un rôle prépondérant. Sans étudiants, des centres tels que l'Université de Waterloo n'occuperaient pas une place aussi dominante dans le secteur de l'innovation mondial, comme c'est le cas aujourd'hui. Un système structuré soutenant et favorisant les contributions des étudiants à la recherche et au développement (R-D) permettrait d'intensifier l'engagement du Canada à l'égard des sciences et de la recherche, et aiderait le gouvernement à concrétiser sa promesse de bâtir une économie innovatrice de calibre mondial pour les générations à venir.

**Malheureusement, les politiques actuelles des établissements postsecondaires en matière de PI sont formulées au détriment des étudiants, et ne les encouragent pas à développer cette PI.**

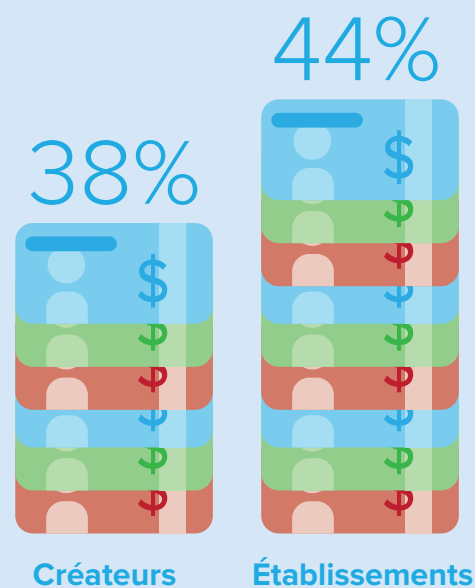
Malheureusement, les politiques actuelles des établissements postsecondaires en matière de PI sont formulées au détriment des étudiants, et ne les encouragent pas à développer cette PI. De 2001 à 2003, une période pendant laquelle les revenus tirés de la PI dans les universités a augmenté de 3 millions de dollars, 44 % de ces revenus ont été versés aux établissements et seulement 38 % aux créateurs de PI<sup>2</sup>. Les étudiants seraient ainsi dissuadés d'obtenir une protection pour leur PI et de tenter de commercialiser le fruit de leurs recherches.

**Nous jugeons encore plus préoccupant le fait que de nombreux étudiants ne connaissent pas leurs droits en matière de PI.**

Nous jugeons encore plus préoccupant le fait que de nombreux étudiants ne connaissent pas leurs droits en matière de PI. Les étab-

lissements participent à cette incertitude puisque leurs politiques de PI sont imprécises et manquent d'uniformité à travers le pays. Les étudiants se retrouvent donc défavorisés au moment de négocier et de faire respecter leurs droits en tant que créateurs dans le cadre de projets auxquels ils ont contribué individuellement ou collectivement. Tel que révélé dans un examen de 2010 sur les politiques de PI dans 30 universités canadiennes, il existe un vaste éventail de règles encadrant la propriété de la PI<sup>3</sup>. Une autre étude révèle que seules quelques-unes des 17 politiques de PI des établissements d'enseignement postsecondaire étudiées expliquaient la situation et les droits des étudiants des cycles supérieurs concernant leur recherche et leur PI<sup>4</sup>.

**Les revenus tirés de la PI dans les universités sont versés aux...<sup>2</sup>**



- 1 Enquête sur la commercialisation de la propriété intellectuelle dans le secteur de l'enseignement supérieur (Statistique Canada, 2008). Consulté en ligne sur : <http://www.statcan.gc.ca/pub/88-222-x/2010000/aftertoc-aprestdm1-fra.htm>
- 2 Enquête sur la commercialisation de la propriété intellectuelle dans le secteur de l'enseignement supérieur (Statistique Canada, 2008). Consulté en ligne sur : <http://www.statcan.gc.ca/pub/88-222-x/2010000/aftertoc-aprestdm1-fra.htm>
- 3 May Hen, *Intellectual Property at Canadian Universities* (Simon Fraser University: Centre for Policy Research on Science and Technology, 3 janvier 2010.) Consulté en ligne sur : <http://www.sfu.ca/sfublogs-archive/departments/cprost/uploads/2012/10/IP-Policy-Introduction-January-2010FINALCombined.pdf>
- 4 Matthew Herder et Kelly Holloway, *Emerging Researchers and Intellectual Property: Law, Policy and Practice* (Association canadienne pour les études supérieures, 24 avril 2015), 26. Consulté en ligne sur : [http://www.cags.ca/documents/publications/3rdparty/CAGS\\_Final%20IP%20Report\\_HerderHolloway\\_Apr%20242015\\_CLEAN.pdf](http://www.cags.ca/documents/publications/3rdparty/CAGS_Final%20IP%20Report_HerderHolloway_Apr%20242015_CLEAN.pdf)

Des conflits surviennent parfois au sujet de la propriété de la PI découlant de la recherche. De nombreux étudiants participent à des travaux de recherche originaux, tout en prenant part à des recherches dans le cadre de leurs études (à titre d'adjoints de recherche) et de projets collaboratifs. Tel qu'expliqué dans une étude sur la PI et les étudiants des cycles supérieurs, cela peut entraîner des situations complexes et possiblement conflictuelles puisque les principaux responsables ne savent pas toujours que la PI générée dans le cadre de ces relations doit être partagée avec les étudiants<sup>5</sup>. En outre, les mécanismes de résolution des conflits entourant les droits de PI tendent à favoriser le corps professoral au détriment

**Sans règles de PI claires, structurées et uniformes pour tous les établissements d'enseignement postsecondaire, les étudiants continueront d'être désavantagés ou négligés.**

des étudiants. En fait, certains de ces mécanismes ne reposent pas sur une contribution active des étudiants<sup>6</sup>. Il importe également de souligner que les étudiants ne sont pas sur le même pied d'égalité que les superviseurs, les facultés ou les administrateurs d'universités<sup>7</sup> au moment de négocier les droits de PI. Sans règles de PI claires, structurées et uniformes pour tous les établissements d'enseignement postsecondaire, les étudiants continueront d'être désavantagés ou négligés.

Nous tenons également à souligner le manque d'information à jour sur la PI et les politiques encadrant la PI dans les établissements d'enseignement postsecondaire. En 2012, Statistique Canada a mis fin à l'Enquête sur la commercialisation de la propriété intellectuelle dans le secteur de l'enseignement supérieur. Cette enquête annuelle proposait une information utile sur les secteurs où les établissements d'enseignement postsecondaire s'investissaient dans le développement de la PI et la commercialisation, ainsi que sur leurs approches et motifs à cet égard. Depuis la fin de cette enquête, les étudiants, les décideurs et les intervenants se retrouvent sans information à jour et exacte sur ce sujet important, freinant du coup leurs efforts d'amélioration.

---

5 Martha Crago, « Universities require transparent intellectual property guidelines », *University Affairs* (9 mars 2016). Consulté en ligne : <http://www.universityaffairs.ca/opinion/from-the-admin-chair/universities-require-transparent-intellectual-property-guidelines/>

6 Matthew Herder et Kelly Holloway, *Emerging Researchers and Intellectual Property: Law, Policy and Practice* (Association canadienne pour les études supérieures, 25 avril 2015), 29. Consulté en ligne sur : [http://www.cags.ca/documents/publications/3rdparty/CAGS\\_Final%20IP%20Report\\_HerderHolloway\\_Apr%20242015\\_CLEAN.pdf](http://www.cags.ca/documents/publications/3rdparty/CAGS_Final%20IP%20Report_HerderHolloway_Apr%20242015_CLEAN.pdf)

7 Matthew Herder et Kelly Holloway, *Emerging Researchers and Intellectual Property: Law, Policy and Practice* (Association canadienne pour les études supérieures, 25 avril 2015), 7. Consulté en ligne sur : [http://www.cags.ca/documents/publications/3rdparty/CAGS\\_Final%20IP%20Report\\_HerderHolloway\\_Apr%20242015\\_CLEAN.pdf](http://www.cags.ca/documents/publications/3rdparty/CAGS_Final%20IP%20Report_HerderHolloway_Apr%20242015_CLEAN.pdf)

# Recommandations de l'ACAE

---

Les étudiants devraient être encouragés et soutenus lorsqu'ils cherchent à commercialiser les résultats de leurs recherches. L'ACAE juge que le gouvernement fédéral a un rôle clair à jouer en travaillant avec les établissements d'enseignement postsecondaire pour les aider à instaurer des politiques et processus visant à protéger la PI des étudiants de toute exploitation commerciale sans leur autorisation. Le gouvernement fédéral devrait insister, dans le cadre des ententes ayant trait au financement fédéral des établissements d'enseignement postsecondaire, pour que ces derniers respectent les droits de PI de leurs étudiants.

## L'ACAE recommande ce qui suit :

- » Le gouvernement fédéral devrait s'assurer que la PI des étudiants est protégée et que ces derniers sont bien informés de leurs droits de PI et des restrictions à cet égard, en favorisant la recherche en milieu universitaire en fonction des critères suivants :
  - » les étudiants doivent détenir tous les droits sur la PI qu'ils génèrent, sauf dans les situations où l'établissement les paye pour produire le travail en question;
  - » les établissements d'enseignement postsecondaire doivent disposer de mécanismes justes et efficaces pour résoudre les conflits sur les droits de PI;
  - » l'assistantat ne doit pas empêcher les étudiants de revendiquer leurs droits à l'égard de leur propre PI;
  - » l'assistantat en partenariat avec l'industrie ne doit pas empêcher les étudiants de revendiquer leurs droits à l'égard de leur propre PI;
  - » les établissements d'enseignement postsecondaire doivent disposer de politiques claires concernant l'emploi des étudiants dans des entreprises partenaires ou corollaires.
- » Le gouvernement fédéral devrait réinstaurer l'Enquête sur la commercialisation de la propriété intellectuelle dans le secteur de l'enseignement supérieur.

# Nos membres

---



## À propos de l'ACAE

---

Fondée en 1995, l'Alliance canadienne des associations étudiantes (ACAE) est une organisation nationale non partisane et sans but lucratif composée de 22 associations étudiantes qui représentent 255 000 étudiants de niveau postsecondaire d'un océan à l'autre. L'ACAE fait la promotion d'un système d'éducation postsecondaire accessible, abordable, innovateur et de grande qualité.



CASA | ACAE



130 rue Slater, bureau 410, Ottawa ON, K1P 6E2



[acaе-casa.com](http://acaе-casa.com)



613.236.3457



[info@casa.ca](mailto:info@casa.ca)



[@CASAACAE](https://twitter.com/CASAACAE)



[/CASAACAE](https://facebook.com/CASAACAE)



[@CASAACAE](https://instagram.com/CASAACAE)